

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU  
SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION**

**Séance du 17 mars 2025**

Nombre de délégués membres constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58

Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 22 (dont 1 pouvoir)

**Délibération n° 03/17.03.2025**

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2024.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes Cœur du Var au Luc-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 mars 2025.

**Présents** : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Olivier HOFFMANN, Jean-Luc LAUMAILLER, Pascal SIMONETTI, Philippe VALLOT, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE, Hervé PHILIBERT, André ROUSSELET, Christophe VERCOUTRE, Fernand BRUN, Dominique LAIN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Marjorie VIORT, Jean-Michel DRAGONE, Liliane LUONGO, Didier MONTANARD.

**Absent ayant donné pouvoir** : Christophe CORTES à Liliane LUONGO

**Secrétaire de séance** : Philippe VALLOT

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales,

**VU** l'instruction comptable M57,

**VU** la délibération n°02/17.03.2025 du 17 mars 2025, approuvant le Compte Administratif 2024 et le Résultat de clôture qui en résulte,

**CONSIDÉRANT** que le Résultat de fonctionnement de l'exercice précédent doit réglementairement couvrir à minima le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2024.

Il est rappelé au Comité Syndical que :

- Le Compte Administratif 2024 présente un résultat cumulé de :

- Section de fonctionnement : 2 069 469,68 €
- Section d'investissement : - 31 068,69 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés à :

- En dépenses : 202 022,45 €
- En recettes : 0,00 €

**Il est demandé au Comité Syndical :**

- **DE DIRE** que le besoin de financement de la section d'investissement du SIVED NG est ainsi de 233 091,14 €, correspondant aux RAR négatifs de 202 022,45 € auxquels s'ajoute le résultat cumulé en déficit de la section pour un montant de 31 068,69 €
- **DE DÉCIDER** d'affecter le Résultat 2024 comme suit :
  - Report du déficit d'investissement (Compte 001) : - 31 068,69 €
  - Affectation à l'investissement (Compte 1068) : + 233 091,14 €
  - Report de l'excédent de fonctionnement (Compte 002) : + 1 836 378,54 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Éric AUDIBERT

